



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

L'an deux-mille seize le 15 avril, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, VILLIERS, RAVELLI, RECORDON, HECQUET, et Mesdames BEL, et FOUCHET.

Absents et excusés :

Madame FORET

Monsieur DUJARDIN, donne pouvoir à Madame FOUCHET

Monsieur LEFEVRE, donne pouvoir à Monsieur HECQUET

Secrétaire de séance : Madame Bel

La séance est ouverte à 20h 09.

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire insiste sur l'importance de cette séance au cours de laquelle seront présentés les différents budgets.

Il remercie Madame Guignepied d'avoir accepté temporairement de travailler pour la Commune de Vézelay avec pour mission, l'élaboration du budget. Il la remercie également de participer au conseil municipal de manière à pouvoir permettre une présentation précise de ce budget. :

Madame Guignepied se présente, et remercie le conseil municipal de lui avoir permis de travailler pour la Commune de Vézelay. Elle dit avoir beaucoup apprécié l'implication des conseillers municipaux sur ce sujet.

Elle explique que la présentation faite ce soir sera une présentation simplifiée, avec des sommes arrondies, et que cette présentation projetée permettra à chacun d'en suivre le déroulement.

<i>I - Validation des comptes –rendus des conseils municipaux des 29 janvier, 15 et 27 février, 10 et 29 mars 2016</i>

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 29 janvier, 15 et 27 février, 10 mars, sont approuvés à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars est validé à l'unanimité moins une voix, celle de Madame Fouchet, absente ce jour là.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

II - Approbation du compte administratif 2015 – Budget Commune

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de BARBIEUX Hubert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BARBIEUX Hubert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 058 700.63	0.09		58.02	1 058 700.63	58.11
Opérations exercice	3 932 367.28	4 182 722.90	956 213.01	968 762.32	4 888 580.29	5 151 485.22
Total	4 991 067.91	4 182 722.99	956 213.01	968 820.34	5 947 280.92	5 151 543.33
Résultat de clôture	808 344.92			12 607.33	795 737.59	
Restes à réaliser	79 420.00	887 764.92			79 420.00	887 764.92
Total cumulé	887 764.92	887 764.92		12 607.33	875 157.59	887 764.92
Résultat définitif				12 607.33		12 607.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

III - Approbation du compte administratif 2015 – Budget Parking

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BARBIEUX Hubert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BARBIEUX Hubert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 493.71		426 032.25		469 525.96
Opérations exercice	18 941.95	25 862.98	201 078.54	138 889.06	220 020.49	164 752.04
Total	18 941.95	69 356.69	201 078.54	564 921.31	220 020.49	634 278.00
Résultat de clôture		50 414.74		363 842.77		414 257.51
Restes à réaliser						
Total cumulé		50 414.74		363 842.77		414 257.51
Résultat définitif		50 414.74		363 842.77		414 257.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

IV - Approbation du compte administratif 2015 – Budget Eau

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de BARBIEUX Hubert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BARBIEUX Hubert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		236 352.52		86 756.17		323 108.69
Opérations exercice	3 673.96	19 255.91	84 669.81	3 677.49	88 343.77	22 933.40
Total	3 673.96	255 608.43	84 669.81	90 433.66	88 343.77	346 042.09
Résultat de clôture		251 934.47		5 763.85		257 698.32
Restes à réaliser						
Total cumulé		251 934.47		5 763.85		257 698.32
Résultat définitif		251 934.47		5 763.85		257 698.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

V - Approbation du compte administratif 2015 – Budget Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de BARBIEUX Hubert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BARBIEUX Hubert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		71 877.54		29 906.61		101 784.15
Opérations exercice	1 346.87	8 836.04	19 892.74	1 346.90	21 239.61	10 182.94
Total	1 346.87	80 713.58	19 892.74	31 253.51	21 239.61	111 967.09
Résultat de clôture		79 366.71		11 360.77		90 727.48
Restes à réaliser						
Total cumulé		79 366.71		11 360.77		90 727.48
Résultat définitif		79 366.71		11 360.77		90 727.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

VI - Affectation du résultat 2015 – Budget Commune

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 12 607.33**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	58.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 549.31
Résultat cumulé au 31/12/2015	12 607.33
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	12 607.33
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 607.33
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

VII - Affectation du résultat 2015 – Budget Eau

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 5 763.85**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	86 756.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-80 992.32
Résultat cumulé au 31/12/2015	5 763.85
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	5 763.85
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 763.85
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

VIII - Affectation du résultat 2015 – Budget Assainissement

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 11 360.77**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 906.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-18 545.84
Résultat cumulé au 31/12/2015	11 360.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	11 360.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	11 360.77
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

IX - Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de BARBIEUX Hubert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Hecquet, premier adjoint, pour le présider durant l'examen du compte de gestion.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié
- conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

X - Approbation du budget primitif 2016 – Budget Commune

Le Maire présente le budget Commune:

Section fonctionnement

DEPENSES	1 001 201,00 €
RECETTES	1 001 201,00 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 12 607,33 €)</i>	

Section investissement

DEPENSES	2 917 744,92 €
RECETTES	2 917 744,92 €
<i>(dont déficit antérieur reporté avec reprise des résultats :00 €)</i>	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, le budget COMMUNE avec :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Commune 2016.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XI -Vote des 4 taxes directes locales pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle les taux des 4 taxes votés le 14 avril 2015 :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Habitation | taux à 18,72% |
| 2. Foncier bâti | taux à 15,56% |
| 3. Foncier non bâti | taux à 52,30% |
| 4. Cotisation Foncière.des Entreprises. | taux à 22,41% |

Après discussion, le Conseil municipal propose de maintenir les taux pratiqués.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour l'année 2016.

- | | |
|--|----------------------|
| <i>1. Habitation</i> | <i>taux à 18,72%</i> |
| <i>2. Foncier bâti</i> | <i>taux à 15,56%</i> |
| <i>3. Foncier non bâti</i> | <i>taux à 52,30%</i> |
| <i>4. Cotisation Foncière.des Entreprises.</i> | <i>taux à 22,41%</i> |



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XII - Approbation du budget primitif 2016 – Budget Parking

Le Maire présente le budget Parking:

Section fonctionnement

DEPENSES	312 666,00 €
RECETTES	484 322,77 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 363 842,77 €)</i>	

Section investissement

DEPENSES	252 480,00 €
RECETTES	252 480,00 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 50 414,74 €)</i>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, le budget Parking avec :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Parking 2016.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XIII - Approbation du budget primitif 2016 – Budget Eau

Le Maire présente le budget Eau:

Section fonctionnement

DEPENSES 162 800,00 €

RECETTES 162 800,00 €

(Dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 5 763,85 €)

Section investissement

DEPENSES 209 600,00 €

RECETTES 323 734,47 €

(Dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 251 934,47 €)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, le budget Eau avec :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Eau 2016.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XIV - Approbation du budget primitif 2016 – Budget Assainissement

Le Maire présente le budget Assainissement:

Section fonctionnement

DEPENSES 35 500,00 €

RECETTES 35 500,00 €

(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 11 360,77 €)

Section investissement

DEPENSES 23 800,00 €

RECETTES 88 266,71 €

(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 79 366,71 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, le budget Assainissement avec :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2016.

XV - Suppression régie spectacle.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

Monsieur Barbieux explique que la régie spectacle ne fonctionne pas, et que la question de sa suppression se pose donc. Il est précisé que cette régie serait susceptible d'être recrée par simple délibération.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression de la régie spectacle.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XVI – Autorisation pour la signature d'une convention annuelle Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Par application de l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes sont tenues de verser auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), une contribution annuelle, constituant une dépense obligatoire.

Une convention annuelle en précise les modalités de recouvrement.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne.

Le conseil d'administration a décidé pour l'année 2016 de ne pas appliquer au montant total des contributions l'augmentation du coût de la vie (0,2%).

Pour l'année 2016, la contribution de la Commune de Vézelay s'élèvera donc à 23 641€.

Monsieur Villiers précise que le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) a révisé le mode de répartition des contributions communales, comme souhaité par les communes.

Cette répartition intercommunale a été modifiée selon plusieurs principes :

- principe de préciput, pour certaines communes, sièges des centres de secours professionnels en 1998.
- principe de « rafraîchissement annuel » des ratios de population et des ratios de richesses des communes.
- principe de plafonnement des contributions à 81€ par habitant.
- principe de prise en compte de la proximité à 5km d'un centre de secours professionnel ou volontaire.

Par ailleurs, suite à un manque de mise à jour depuis de nombreuses années, un lissage sur 5 ans sera appliqué pour arriver au rattrapage total, qu'il soit négatif ou positif.

Monsieur Villiers précise également que 159 communes voient leur participation augmenter, essentiellement les villes de Sens et Auxerre.

La Commune de Vézelay, quant à elle, verra la sienne diminuer progressivement, jusqu'à aboutir à un montant de 16 900€ en 2020.

Monsieur Villiers ne participe pas au vote sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention annuelle Service Départemental d'Incendie et de Secours.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XVII - Délibération proposant l'attribution en bail rural de la parcelle E338.

La parcelle E338 d'une surface de 38 a 90 ca située sur la commune en proximité de la zone de protection de la source de l'Etang, n'est plus mise à disposition depuis le 21 décembre 2015.

Une nouvelle demande de mise à disposition a été transmise à la Commune.

Elle pourrait être envisagée temporairement pour l'année 2016 aux conditions d'exploitation suivantes prévues par le Décret n° 2007-326 du 8 mars 2007 relatif aux clauses pouvant être incluses dans un bail rural dit « environnemental » :

- Le non-retournement des prairies ;
- La création, le maintien et les modalités de gestion des surfaces en herbe ;
- La limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants ;
- La limitation ou l'interdiction de produits phytosanitaires ;
- La couverture végétale du sol périodique ou permanente pour les cultures annuelles ou les cultures pérennes ;
- L'implantation, le maintien et les modalités d'entretien de haies, talus, bosquets, arbres isolés, mares, fossés, terrasses, murets ;
- Les techniques de travail du sol.

La mise en œuvre de ces clauses devra être techniquement précisée.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'attribution en bail rural de la parcelle E338 selon les conditions d'exploitation listées ci-dessus.

XVIII - Délibération autorisant une mise à disposition de la Maladrerie.

La Commune est sollicitée pour une mise à disposition du site de la Maladrerie afin d'y mettre notamment des vaches dans un des bâtiments.

Ces derniers n'étant pas suffisamment sécurisés, il est proposé de ne pas donner une suite favorable à la demande reçue.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 5

Contre : /

Abstention : 4

Le Conseil municipal n'autorise pas la mise à disposition du site de la Maladrerie pour un usage agricole.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XIX - Autorisation des demandes de subventions pour la restauration de la Tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie Madeleine.

Après avoir présenté les travaux de restauration de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine, Monsieur le Maire précise leur financement :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	971 829,00
-------------------------------------	-------------------

FINANCEMENTS PREVUS

DRAC	485 914,00	50,0%
FNADT	126 079,00	13,0%
REGION	126 038,00	13,0%
DEPARTEMENT	126 038,00	13,0%
FONDATION DU PATRIMOINE	107 760,00	11,1%
TOTAL FINANCEMENTS	971 829,00	100,0%

Il propose au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir dans le cadre du contrat accord cadre signé en 2013 et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différentes institutions publiques et privées.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer tous documents relatifs aux travaux de restauration et de mise en valeur de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine ;*
- à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus.*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant la demande de subventions pour la restauration de la Tour Saint-Antoine et le bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

XX – Frais de déplacement de Monsieur Hecquet, 1^{er} adjoint au Maire.

M. Lorant Hecquet, 1^{er} adjoint, a représenté la Commune de Vézelay à l'occasion des événements ci-dessous :

- Assemblée générale constitutive du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté, le jeudi 24 mars 2016 à Besançon (25) ;
- Comité de liaison et assemblée générale de l'Association de Coopération Inter Régionale des chemins de Compostelle, les 29, 30 et 31 mars 2016 à Toulouse (31) ;
- Assemblée générale des Plus Beaux Villages de France, les 1^{er} et 2 avril 2016 à Sainte-Suzanne (53) ;

Il représentera la Commune à l'occasion de :

- l'assemblée générale de l'Association Française des Biens du Patrimoine Mondial, du 29 juin au 1^{er} juillet 2016 au Pont d'Arc (07) ;
- des rencontres annuelles et du Conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France, les 19, 20, 21 et 22 octobre 2016 au grand site Sainte-Victoire à Beurecueil (13).

Dans ce cadre, le Conseil municipal propose la prise en charge par la Commune des frais d'hébergement et de transport selon le principe réglementaire suivant :

- Remboursement des frais de séjour (hébergement et restauration) forfaitairement en vertu de l'article R2123-22-1 du CGCT, dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires ;
- Remboursement des dépenses de transport selon le barème fiscal en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement de frais de mission pour M. Hecquet, 1^{er} Adjoint – pour régularisation – et les missions à venir pour l'année 2016.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Barbieux :

- La fermeture de l'Hôtel de la Poste suscite inquiétude et tristesse dans le vézélien.
- Le 26 avril 2016 : réunion pour l'avenir des écoles de Saint-Père et de Vézelay. Une convention annuelle entre ces deux écoles devrait permettre une répartition des classes de manière à supprimer la classe unique.
- Une réunion concernant le démarrage de l'étude en vue des travaux du parking du Clos aura lieu le 25 avril 2016 à 10h30.
- Le conseil municipal du 29 avril est annulé.
- Une rencontre avec la Ligue de Protection pour les Oiseaux doit être fixée prochainement.

Madame Fouchet :

- Le premier conseil d'administration de la Cité de la Voix a eu lieu et a permis de rencontrer les nouvelles élues à la culture du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Le prochain aura lieu en juin prochain. Une visite de Vézelay pourrait leur être proposée à cette occasion.
- 21 août 2016 : marché bio place Borot. Ce marché sera à l'essai une dernière fois, car les résultats ne sont pas satisfaisants, et une lassitude se fait sentir de la part des participants. Des exposants francs-comtois pourraient être présents cette année. Dans l'avenir, un marché chez les paysans bio pourrait être envisagé de préférence à la forme actuelle.
- Le projet de cahier des charges études générale d'aménagement concernant Vézelay *intra muros* (voirie...) proposé par Monsieur Bodo du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) n'inclut pas l'éclairage. Ce point serait à rajouter.

La convention de l'Office du Tourisme de Vézelay et du Vézélien a été acquise à l'unanimité par la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Monsieur Hecquet :

- La ventilation des subventions versées aux associations sera votée lors du prochain conseil municipal.
- Le 21 mai 2016 : spectacle théâtral à la Cité de la Voix « Entre ciel et chair ».
- Le 5 juin 2016 : conférence de Monsieur Derouet au Musée Viollet-le-Duc à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORËT
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		